

OPERATION GRAND SITE

Ville de Corte



Restonica

Protéger et valoriser
pour un développement touristique durable

Opération Grand Site Vallée de la Restonica

Département : Haute-Corse Région : Corse

Structure gestionnaire : Commune de Corte

Site classé depuis 1966 (6176 ha) la vallée de la Restonica s'étend au pied de la citadelle de Corte, et se prolonge sur 20 kilomètres jusqu'aux lacs glaciaires d'altitude de Melo et Capitello (1930m) et au massif du Rotondu (2622m). Elle est desservie par une seule route étroite et sinueuse, la RD 623, qui longe la rivière et sillonne la vallée jusqu'aux bergeries de Grotelle. Dix bergers y exercent une activité pastorale essentiellement d'estive, qui se traduit par la présence de brebis, de chèvres et de bovins. La rivière prend sa source au lac de Melo, à 1700 mètres d'altitude, franchit le verrou glaciaire et dévale en de multiples cascades, creusant les cuvettes et lissant les dalles. Située au cœur du Parc Naturel Régional de Corse, le patrimoine naturel de la Restonica est classé au titre de la directive « oiseaux » depuis juin 1991, avec des espèces telles que : Aigle royal, Autour des palombes de Corse, Fauvette pitchou et sarde, Gypaète barbu, Sittelle corse. Au titre de la Directive « habitats », un site Natura 2000 recoupe une grande partie du site de la Restonica. Il s'agit du site du massif du Rotondu, avec la présence d'une faune et d'une flore remarquable (Discoglosses corse et sarde, truite macrostigma, chiroptères, papillons endémiques, mais aussi chou insulaire...). Trois ZNIEFF attestent également de l'importance de cette richesse spécifique.

Ce site protégé et exceptionnel est fragilisé à plusieurs niveaux. Tout d'abord le risque incendie, et une très importante pression de fréquentation, car la vallée attire chaque année de nombreux visiteurs qui viennent randonner sur le GR 20, faire de l'escalade camper, etc.

Cette fréquentation génère des difficultés de circulation. Le moyen de transport majoritairement utilisé est le véhicule personnel.

En 1997, un comité multi-partenarial (composé de la Commune de Corte, de la DREAL de Corse, de l'Office de l'Environnement de la Corse, du Conseil Général de la Haute-Corse et de la Communauté de Commune du Centre Corse) s'est constitué dans le but de poser les bases d'une Opération Grand Site. **Le projet a été validé en juin 2009 par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages.** Le dossier présenté mettait l'accent sur (i) la définition des principaux enjeux, (ii) un programme d'actions, (iii) la mise en place d'un comité de suivi et d'un projet de protocole d'accord des partenaires.

Définition des principaux enjeux de l'OGS de la Restonica :

- Protéger, restaurer et gérer la qualité du site et l'accueil des visiteurs en régulant la circulation automobile et en travaillant sur la mise en place de navette, en améliorant l'aménagement de la route principale, l'information des visiteurs sur les risques d'incendie et la sécurité en montagne,
- Elaborer un projet économique durable à travers des partenariats avec les éleveurs, l'entretien des milieux ouverts et la vente de produits locaux, en favorisant l'allongement de la durée des visites sur le site.
- Faire connaître le Grand Site aux habitants et acteurs du territoire par l'animation de réunions de concertation avec les principaux acteurs socio-économiques (commerçants,

agriculteurs, professionnels et partenaires financiers) pour favoriser l'adhésion la plus large possible des populations au projet de valorisation de la vallée de la Restonica.

Programme d'actions (28 fiches actions)

- Infrastructures : Dispositif de régulation des accès ; Espace routier ; Accueil.

- Fonctionnement : Protection des personnes ; Maintenance et protection des sites ; Valorisation du site ; Structure et gestion de suivi.

Mise en place d'un Comité de Suivi et d'un projet de protocole d'accord des partenaires.

Un comité de suivi a été constitué par l'ensemble des représentants des partenaires ayant vocation à participer ou à être associés à la mise en œuvre de l'O.G.S de la vallée de la Restonica. Ce comité de suivi est chargé de garantir la cohérence et la qualité des projets concernés par les 28 fiches actions et d'animer le partenariat entre les partenaires concernés.

Il est composé des représentants de : Commune de Corte, Communauté de Communes du Centre Corse, Etat (sous-préfet de Corté et DREAL de Corse), Conseil Général de Haute Corse, Collectivité Territoriale de Corse (Office de l'Environnement de la Corse), Parc Naturel Régional de Corse, Office National des Forêts, SDIS Haute-Corse, UIISC5 de Corte (sécurité civile), Gendarmerie, Office de Tourisme Centre Corse, Associations agréées de défense de l'environnement, Commerçants de la vallée, Agriculteurs.

Adhésion de la Commune de Corté au Réseau des Grands Sites de France (2011)

Etude de programmation (2012)

Le rapport (2013) du bureau d'étude retenu présente les 4 phases prévues dans le CCTP :

Phase 1 : Réalisation du préprogramme. Le BE a vérifié l'adéquation entre la commande (fiches actions-infrastructures O.G.S.) et la faisabilité du projet.

Phase 2 et 3 : Réalisation du programme de l'aménagement environnemental et technique détaillés du site. Le BE a formulé de manière précise la commande à passer au maître d'œuvre, c'est-à-dire le programme général du marché d'aménagement.

Phase 4 : Mise au point du programme-projet jusqu'à la phase Avant Projet Détaillé pour les 5 fiches actions prioritaires validées par le Comité de Suivi.

Politique guidée par le principe de réversibilité des aménagements réalisés.

Changement important : abandon du parking des Grotelle

Sur proposition de M. le Maire de Corte, le comité de suivi réuni le 21 janvier 2013 a retenu le principe de l'abandon d'une aire de stationnement à Grotelle et de la réhabilitation du site de l'actuel parking. Ce qui a conduit à la proposition qui suit.

Indépendamment de la question de l'éventuelle réhabilitation des bâtiments du hameau de Grotelle (qui appartient au domaine architectural), la réhabilitation du site consiste à tout mettre en œuvre pour qu'une fois les travaux réalisés et quelques saisons de végétation, le promeneur ne puisse pas imaginer que ce site ait accueilli une aire de stationnement. Les travaux consistent donc essentiellement à reprendre les plateformes qui avaient été réalisées en vue de la création puis des agrandissements successifs de l'aire de stationnement et restituer à la montagne, par des pentes à la fois douces et irrégulières, un faciès naturel.

Bien entendu, terre stérile (en « profondeur ») et terre végétale (en surface) seront travaillées séparément en évitant de les mélanger. Les graines contenues dans la terre végétale donneront naturellement naissance à une nouvelle végétation parfaitement locale et adaptée. Quelques transplantations doivent aussi être prévues (de jeunes pins laricio, par exemple). Aucun végétal ne sera importé de pépinière et les quelques végétaux exotiques seront éradiqués.

Parking des Grotelle



Aménagement projeté



Le point d'accueil de Grotelle comprend :

- 1 - Des sanitaires pour les visiteurs
- 2 - Un lieu de vie pour les employés
- 3 - Un point informations pour les visiteurs afin de fournir les derniers renseignements et conseils avant le départ de la marche en montagne. Et apporter un complément à la maison du grand site.
- 4 - Une terrasse commerciale afin de favoriser le commerce en complément de la boutique/buvette.
- 5 - Une terrasse panoramique afin de susciter un lieu de convivialité et mettre en valeur le point de vue panoramique sur la vallée.
- 6 – Un poste de secours.



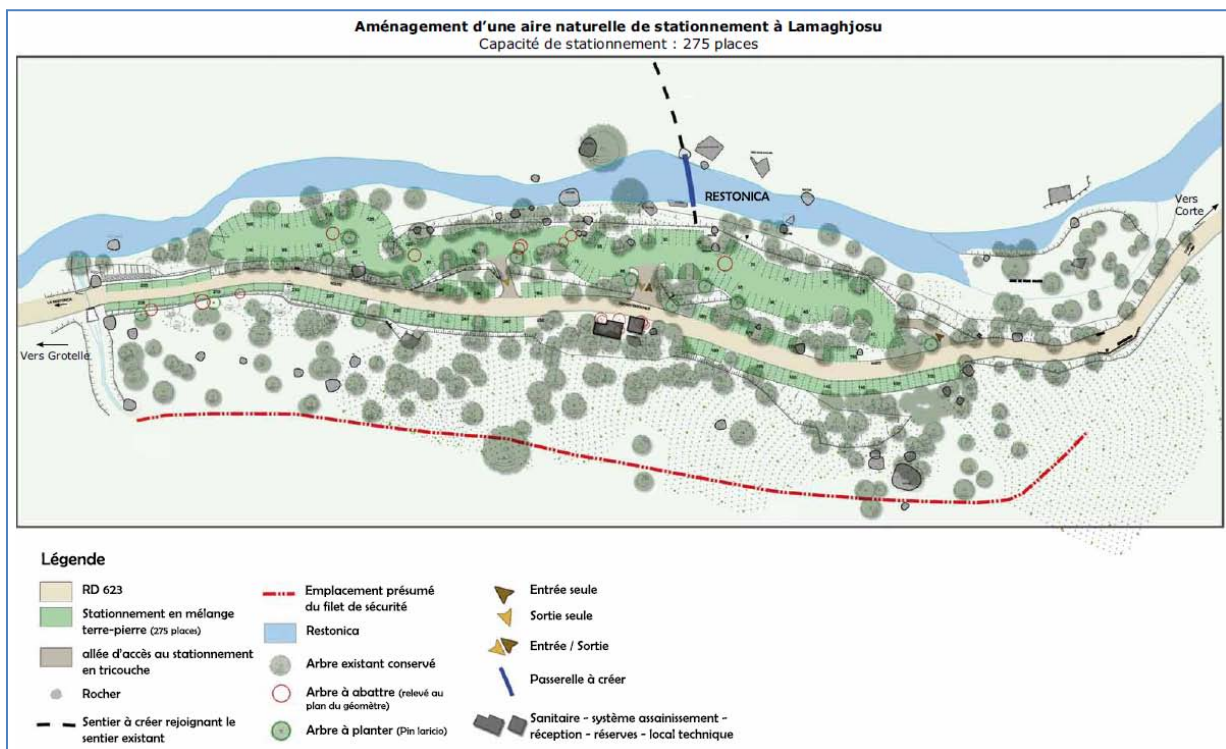
Aire de stationnement de Lamaghjosu (Capacité : 275 places)

Le comité de pilotage s'est prononcé pour une formule qui concilie un aspect naturel, une protection de l'environnement et le choix de travaux qui permettent la **réversibilité** de l'aménagement.

Le principe d'aménagement consiste à « se glisser » dans le site naturel avec respect. C'est à dire qu'il s'agit de « nettoyer » l'espace de circulations automobile et piétonne et de stationnement en reportant les plus grosses pierres qui s'y trouvent vers des espaces ni circulés ni stationnés et de terrasser le moins possible au pied des arbres.

Une fois le terrain expurgé de ses plus grosses pierres, les travaux consisteraient en l'écrêtage du petit talus et dans les quelques terrassements minimum indiqués aux plans et profils ci-dessous, tout en conservant naturellement le substrat en place. L'altimétrie du terrain est donc très peu modifiée. Le projet a été dessiné afin de limiter au maximum l'abattage des arbres existants. Une quinzaine d'arbres (repérés au plan de géomètre) devront être abattus et évacués, soit parce qu'ils se trouvent dans l'emprise des déblais ou des remblais, soit dans la circulation automobile. Afin de compenser l'abattage des arbres existants, il est prévu de replanter au moins le même nombre de pins laricio une fois l'ensemble des travaux de terrassement achevé.

En matière de prévention des risques, nous prévoyons des kits antipollution pour hydrocarbures et des kits anti-incendie pour les véhicules.





Le point d'accueil de Lamaghjosu comprend :

- 1 - Des sanitaires pour les visiteurs
- 2 - Un lieu de vie pour les employés

Etat existant



Etat projeté



Espace routier

Ouvrages routiers

La RD 623 a dû s'adapter au fil du temps : les diverses interventions de rectification et de mise en sécurité qui se sont succédées, parfois dans l'urgence, expriment aujourd'hui une absence d'unité typologique. Quelques exemples peuvent être relevés, comme les bordures de route en pierres dressées, les parapets en pierre, les caniveaux et accotements. Il convient de noter l'opération exemplaire de recalibrage réalisée par le Conseil Général dans une démarche de préservation paysagère et de mise en dépôt raisonnée des déblais issus des terrassements.

Il convient de mettre en place un plan d'intervention et de gestion par secteurs, qui prendra en compte une charte typologique pour les aménagements ou leurs améliorations.

- 1 - Les murs de soutènement (restauration et création)
- 2 - Les parapets (restauration, création)
- 3 - Les caniveaux (restauration, création)
- 4 - Les aires de croisements (restauration)
- 5 - Dispositifs anti-éboulement (création)
- 6 - Réfection des voiries

Aires de retournement

Sur cette portion de la RD 623, les véhicules de secours sont obligés de descendre le sentier qui mène au pont de Riviseccu afin d'effectuer le retournement de leur véhicule, ce qui n'est valable que pour les véhicules montant.

Création d'une nouvelle aire de retournement le long de la RD 623, à l'usage des véhicules descendant. Avant projet sommaire Une aire de retournement supplémentaire est envisagée au haut de l'accès au sentier de Riviseccu. Dans le cas présent, il faut intégralement créer la zone de retournement, c'est à dire déblayer une surface suffisante côté montagne à l'aide d'un brise-roche, puis dans un second temps, traiter la surface selon le même principe que les aires existantes (enherbement sommaire + signalétique)

Dispositif de régulation des accès - Organisation de la gestion des flux

La capacité de charge de la voirie et du stationnement dans la vallée nécessite une limitation des accès en période estivale de façon à éviter la saturation, ainsi que les embouteillages pour préserver des conditions de circulation optimales des services de secours et d'urgence. L'objectif du dispositif est de gérer le fonctionnement de la circulation.

Organisation générale de la gestion des flux :

- 1 - Création de poches de stationnements dans le quartier de Scaravaglie pour supprimer le stationnement gênant en bordure de la route départementale 623
- 2 - Augmentation de la capacité des stationnements automobiles près de la maison de la vallée à Chjarasgiolu
- 3 - Maison de la vallée à Chjarasgiolu
- 4 - Gestion des flux avec des barrières amovibles : Tuani, Tragone, Lamaghjosu
- 5 - Augmentation de la capacité d'accueil de l'aire de stationnement de Lamaghjosu
- 6 - Réduction de l'aire de stationnement de Grotelle
- 7 - Point d'accueil de Grotelle
- 8 - Autres aires de stationnements
- 9 - Réservations par internet
- 10 - Radiocommunications performantes
- 11 - Expérimentation grandeur nature d'un scénario catastrophe
- 12 - Enquête auprès des usagers de la fonctionnalité des navettes (hôteliers-restaurateurs et ville de Corte avec les éco-gardes)

Maison de la Vallée (choix du parti architectural non arrêté)

Un chalet en bois fait actuellement office de Point info et occupe l'emplacement de la future Maison de la Vallée. La permanence d'accueil y est assurée de Juin à Septembre par 6 salariés saisonniers.

La maison de la Vallée constitue le support indispensable à la mise en place de l'OGS et à son fonctionnement.

De manière générale, elle a vocation à être :

- 1 - le siège de l'équipe technique de maintenance,
- 2 - le centre d'accueil et d'information du public,
- 3 - un espace d'exposition thématique avec une scénographie renouvelée,
- 4 - un espace pédagogique.

Elle doit disposer également de sanitaires publics et d'un poste de secours équipé. C'est l'équipement structurant où sont rassemblés les moyens majeurs de services au public : accueil, renseignements, orientation, sensibilisation, services de bases.

C'est le centre névralgique du Grand Site qui matérialise le dispositif : point de rencontre, d'échanges et de médiation, animé par le personnel du site pour assurer la promotion du fonctionnement du site.

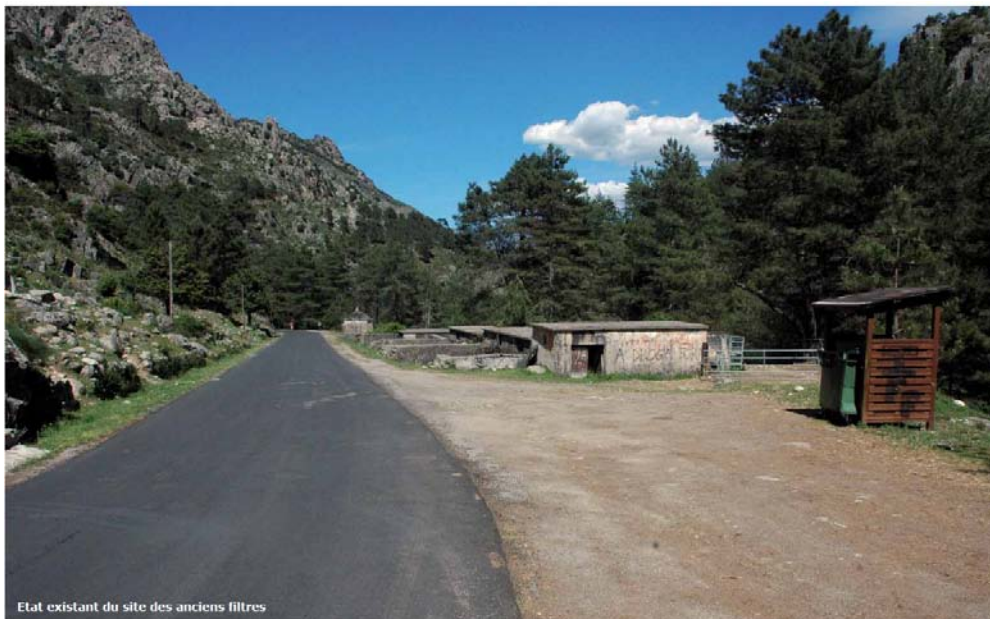
La particularité de la vallée de la Restonica est d'être rattachée à la ville de Corte, pour former avec la vallée du Tavignano, une entité unique révélatrice du territoire et de ses pratiques. Véritable Cœur du projet, La Maison du Grand Site est le trait d'union entre la ville de Corte et la vallée, c'est un passage, une porte qui ouvre sur les paysages et les richesses du Grand Site de la Vallée de la Restonica. La Maison du Grand Site ouvre sur un espace polymorphe composé de milieux naturels fragiles et rares, où s'exercent des pratiques humaines et spécifiquement locales souvent enracinées dans l'histoire ancienne mais aussi contemporaine, qui intègre aujourd'hui les activités liées au tourisme.

La maison de la vallée est conçue pour sensibiliser les publics à l'ensemble des composantes du grand site de la Restonica: Composantes Humaines par les activités qui y sont menées, patrimoniales avec les espaces naturels fragiles et les habitats. L'objectif est de sensibiliser les touristes à la fragilité des milieux, de les informer sur les risques en montagnes et de leur transmettre des réflexes comportementaux de respect. Cette Maison a vocation à devenir un lieu de rencontre d'échange et d'expérimentation destiné à tous les publics, locaux, touristes et scolaires.

Démolitions

Deux bâtiments situés en bas de la vallée de la Restonica ont un impact dans le paysage et constituent des points noirs particulièrement inesthétiques. Il s'agit des bâtiments privés inoccupés de l'ancienne discothèque « le New's » et des anciens bassins de traitement des eaux communales autrement appelés « filtres communaux ».

Ces bâtiments, inoccupés depuis de nombreuses années, doivent être démolis de façon à ce que ces parties du site puissent être réhabilitées.



Maîtrise d'ouvrage Commune de Corté : Aires de stationnement (Grotelle et Lamaghjosu) ; Bâtiments d'accueil du public (Maison de la Vallée, Grotelle, Lamaghjosu) ; Démolitions (New's et anciens filtres).

Maîtrise d'ouvrage Conseil Général de Haute-Corse : Aménagements de l'espace routier.

Estimation financière (Maîtrise d'ouvrage Commune de Corté)

Fiches APD

Démolitions	New's	Etudes préalables	6 000 €
		Travaux	30 000 €

Anciens filtres	Etudes préalables	17 000 €
	Travaux	20 000 €
	Aménagements	32 000 €

Aires de stationnement	Grotelle	Effacement	55 000 €
------------------------	----------	------------	----------

Lamaghjosu	Aménagements	420 000 €
------------	--------------	-----------

Constructions	Maison Vallée	Construction	1 000 000 €
		Muséographie	420 000 €

Grotelle	Construction	310 000 €
----------	--------------	-----------

Lamaghjosu	Construction	140 000 €
------------	--------------	-----------

TOTAL HT	2 450 000 €
-----------------	--------------------